

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 23 janvier, de 19 h à 21 h 12, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Brigitte Talbot
 Hayette Laouari
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Catherine Lajoie
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Est absente : Mme Roxanne Béland

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale
M. Pierre Coté, directeur général adjoint
Mme Anne Guichard, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

Mme Laouari souligne la présence à une première séance du conseil d'administration de Mme Rachel Bégin, directrice générale, ainsi que de Mme Anne Guichard, secrétaire générale. Mme Bégin et Mme Guichard se présentent aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du public présents.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-24-01-23-01

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 23 janvier, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4.- **AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 novembre 2023
 - 4.2- Désignation du responsable du traitement des plaintes
 - 4.3- Désignation d'une personne répondante en matière d'accommodement religieux
 - 4.4- Calendrier scolaire 2024-2025 – Secteur des jeunes et calendrier scolaire 2024-2025 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024
 - 5.2- Adjudication du contrat de construction pour le projet MB237-211 - Réfection des vestiaires du gymnase et de la piscine à l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.3- Adjudication du contrat pour le projet MB150-220 - École primaire Saint-François-Xavier - Réaménagements intérieurs - Phase 3 (L'Islet)
 - 5.4- Octroi d'un délai supplémentaire et final pour le dépôt d'un projet par les deux organismes intéressés par l'acquisition du bâtiment du Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.5- Projet de critères d'inscription des élèves en lien avec la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur des jeunes)*
 - 5.6- Amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2- Comité de vérification
 - 6.3- Comité des ressources humaines
 - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 – 2025-2026 – 2026-2027*
 - 7.2- Avis public et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*
- 8.- **SUJETS DIVERS**
- 9.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de demander aux membres du conseil d'administration de travailler sur un projet comportant deux agrandissements d'écoles et demande de connaître l'échéancier. Mme Hayette Laouari, présidente, répond à la question en indiquant que nous n'avons aucune nouvelle information provenant du ministère de l'Éducation. La demande du projet de construction d'une nouvelle école à Saint-Anselme suit son cours. Le conseil d'administration reste à l'affût de toute nouvelle information provenant du ministère de l'Éducation.

M. Sébastien Morissette, représentant des entreprises de la municipalité de Sainte-Claire, demande aux membres du conseil d'administration comment expliquer la décision de réduire les services d'enseignement en transférant des élèves de 3^e cycle du primaire de l'école Morissette vers l'école Provencher tout en considérant le rôle du centre de services scolaire qui consiste à contribuer au développement social, culturel et économique des régions. Est-ce que les données du projet de *plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027* ont guidé les membres du conseil d'administration dans la prise de décision au regard des besoins d'espaces? Est-ce que les membres du conseil d'administration ont eu le temps de se réajuster? Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, indique que les membres du conseil d'administration ont considéré un ensemble d'aspects dans la prise de la décision. Une réponse écrite sera acheminée à la suite de ces questions ainsi qu'au dépôt de divers documents.

M. François Fournier, parent de deux enfants de l'école Morissette, membre du conseil d'établissement de cette école et membre du comité de parents du centre de services scolaire, demande jusqu'à quel niveau scolaire le centre de services scolaire ira dans le déplacement des élèves puisque le centre de services scolaire se réserve le droit, dans les critères d'inscription des élèves 2024-2025, de déplacer des élèves même si l'inscription est reçue pendant la période officielle d'inscription. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, répond que le dépassement de la capacité d'accueil d'une école fait partie d'une réalité vécue par le centre de services scolaire. Certains choix d'agrandir ou de construire une école comportent des aspects financiers que nous devons aussi considérer. Le *plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027* est toujours en consultation actuellement et des consultations publiques seront tenues dans les écoles visées par un déplacement d'élèves.

M. Gilles Nadeau, maire de la municipalité de Saint-Gervais, demande si le centre de services scolaire avait prévu le déplacement des élèves de Saint-Gervais vers Saint-Charles lors de la construction de la nouvelle école primaire des Perséides à Saint-Charles-de-Bellechasse. De plus, M. Gilles Nadeau demande aux membres du conseil d'administration de sursoir à la décision de déplacer les élèves de Saint-Gervais à Saint-Charles-de-Bellechasse. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, répond qu'avec l'arrivée de la nouvelle gouvernance, il y a davantage de concertation avec les municipalités pour prévoir les besoins d'espaces. De plus, les consultations publiques à venir permettront aux parents, aux citoyens et aux municipalités de s'exprimer.

M. Alain Vallières, directeur général de l'organisme mandataire de la MRC de Bellechasse Développement économique Bellechasse, souhaite savoir en quoi le centre de services scolaire contribue au développement économique de Bellechasse et demande aux membres du conseil d'administration de réviser la décision de déplacer des élèves de 3^e cycle de l'école primaire Morissette à Sainte-Claire. De plus, M. Alain Vallières souhaite connaître les critères qui ont été pris en considération pour prendre une décision au regard du besoin d'espaces à Sainte-Claire. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, répond qu'il faut prévoir l'espace nécessaire pour les élèves et que le bien-être et la réussite des élèves est une priorité pour le conseil d'administration. Elle ajoute qu'il n'y aura pas de remise en question de la décision tant que le ministère de l'Éducation n'apportera pas de nouveaux éléments.

M. Claude Lemieux, citoyen de la municipalité de Beaumont, dénonce le projet de transférer des élèves à Saint-Charles-de-Bellechasse. Aucune question n'a été posée.

M. David Christopher, maire de la municipalité de Beaumont, demande aux membres du conseil d'administration de sursoir à la décision de transférer des élèves à Saint-Charles-de-Bellechasse. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, répond qu'avec l'arrivée de la nouvelle gouvernance, il y a davantage de concertation avec les municipalités pour prévoir les besoins d'espaces. De plus, les consultations publiques à venir permettront aux parents, aux citoyens et aux municipalités de s'exprimer.

Mme Jessica Fournier, mère de trois enfants qui iront à l'école Morissette à Sainte-Claire, demande s'il est possible de considérer le déplacement d'élèves de l'école Provencher de Saint-Anselme à l'école secondaire de Saint-Anselme et d'effectuer une demande d'agrandissement pour l'école Morissette. Mme Fournier ajoute que les coûts d'un agrandissement sont moindres comparativement à une construction d'école, que l'espace serait suffisant pour les élèves de Saint-Anselme et qu'aucun agrandissement n'a été fait jusqu'ici pour l'école Morissette. Mme Laouari cède la parole à M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, afin de répondre à Mme Fournier. M. Juan Mercier-Bélanger précise que la capacité d'accueil à l'école secondaire de Saint-Anselme est restreinte et ne pourra répondre aux besoins de la clientèle prévue pour cette municipalité. Il faut donc considérer les coûts pour les deux agrandissements et ceux-ci sont supérieurs aux coûts d'une construction d'une école.

4.- AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1- Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 novembre 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-01-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 novembre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 novembre 2023 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

4.2- Désignation du responsable du traitement des plaintes

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la nouvelle *Loi sur le Protecteur national de l'élève*, adoptée en juin 2022;

ATTENDU l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration;

ATTENDU le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes;

ATTENDU la nomination de madame Anne Guichard au poste de secrétaire générale;

ATTENDU l'expertise reconnue de la secrétaire générale en matière de traitement des plaintes;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Rachel Bégin.

CA-CSSCS-24-01-23-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à la désignation de madame Anne Guichard, secrétaire générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, en tant que responsable du traitement des plaintes à compter du 8 janvier 2024.

Adopté.-

4.3- Désignation d'une personne répondante en matière d'accommodement religieux

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* qui précise que la personne qui exerce la plus haute autorité administrative des organismes visés par cette loi doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement pour motif religieux afin de conseiller et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement de ces demandes d'accommodements;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité (SRIDAIL) a notamment pour mandat de veiller à l'application et la mise en œuvre de cette loi;

ATTENDU la demande du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité auprès de la Direction de la laïcité du ministère de l'Éducation, qui accompagne les personnes répondantes des organismes visés par cette loi, consistant à lui transmettre la liste des répondants dans le milieu scolaire;

ATTENDU la nomination de madame Anne Guichard au poste de secrétaire générale;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Rachel Bégin.

CA-CSSCS-24-01-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à la désignation de madame Anne Guichard, secrétaire générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, en tant que personne répondante en matière d'accommodement religieux à compter du 8 janvier 2024.

Adopté.-

4.4- Calendrier scolaire 2024-2025 – Secteur des jeunes et calendrier scolaire 2024-2025 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193 - 7^e alinéa de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances syndicales dont le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directrices et directeurs d'école des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

CA-CSSCS-24-01-23-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le calendrier scolaire 2024-2025 – Secteur des jeunes et le calendrier scolaire 2024-2025 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) tels que déposés et faisant partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, présente aux membres du conseil d'administration le *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion* et répond à leurs questions.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

ATTENDU la directive adoptée par le Conseil du trésor concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle nous demandant de concevoir et d'adopter un plan de gestion des risques pour chaque année financière;

ATTENDU la détermination du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à respecter ses obligations en tant qu'organisme public;

ATTENDU l'importance d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques ainsi que de mettre en place des contrôles ou des mesures d'atténuation;

ATTENDU l'adoption de la *Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion*.

CA-CSSCS-24-01-23-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024* et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.2- Adjudication du contrat de construction pour le projet MB237-211 - Réfection des vestiaires du gymnase et de la piscine à l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, présente aux membres du conseil d'administration le contexte du projet MB237-211 – Réfection des vestiaires du gymnase et de la piscine à l'école de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland).

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 23 novembre 2023 pour le projet MB237-211 - Réfection des vestiaires du gymnase et de la piscine à l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 janvier 2024 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme RSA Architectes recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 910 832 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024.

CA-CSSCS-24-01-23-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour le projet MB237-211 - Réfection des vestiaires du gymnase et de la piscine à l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Guillaume Proulx Construction, pour un montant de 910 832 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.3- Adjudication du contrat pour le projet MB150-220 - École primaire Saint-François-Xavier - Réaménagements intérieurs - Phase 3 (L'Islet)

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, présente aux membres du conseil d'administration le contexte du projet MB150-220 – École primaire Saint-François-Xavier – Réaménagements intérieurs – Phase 3 (L'Islet).

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 20 novembre 2023 pour le projet MB150-220 – École primaire Saint-François-Xavier – Réaménagements intérieurs – Phase 3 (L'Islet);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 janvier 2024 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Atelier Guy Architectes recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 189 955 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2022-2023.

CA-CSSCS-24-01-23-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour le projet MB150-220 – École primaire Saint-François-Xavier Réaménagements intérieurs – Phase 3 (L'Islet) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Langis Normand inc., pour un montant de 1 189 955 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.4- Octroi d'un délai supplémentaire et final pour le dépôt d'un projet par les deux organismes intéressés par l'acquisition du bâtiment du Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Myriam Matte, présente aux membres du conseil d'administration le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud détient le/un titre de propriété sur le Collège de Saint-Damien, soit les lots 3 929 116, 3 929 118, 3 929 119, 3 929 120, 3 929 121 et 3 931 052;

ATTENDU QUE la démolition du Collège de Saint-Damien est autorisée et financée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (mesure 50631);

ATTENDU QUE deux organismes ont manifesté l'intérêt à acquérir le bâtiment, La Maison des Vétérans du Canada inc. et la Fondation St-Joseph de l'Espérance, pour réaliser un projet porteur dans ledit bâtiment;

ATTENDU QUE les deux organismes cités précédemment doivent déposer les documents pertinents incluant un plan d'affaires complet avec montage financier auprès du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour acquérir et réaliser un projet dans ledit bâtiment;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt d'un ou des projets, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud consultera la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland afin de permettre à la Municipalité d'étudier et d'appuyer, ou pas, un des projets déposés avant d'aliéner ou de démolir l'immeuble.

CA-CSSCS-24-01-23-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud autorisent l'octroi d'un délai supplémentaire et final aux deux organismes intéressés, La Maison des Vétérans du Canada inc. et la Fondation St-Joseph de l'Espérance, afin de déposer les documents pertinents incluant un plan d'affaires complet avec montage financier pour l'acquisition et la réalisation d'un projet dans le bâtiment du Collège de Saint-Damien auprès du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud au plus tard le 29 mars 2024.

Adopté.-

5.5- Projet de critères d'inscription des élèves en lien avec la Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur des jeunes)

La directeur général adjoint, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur jeunes)* CP-DG-07 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire doit inscrire annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de ces élèves;

ATTENDU QUE les critères d'inscription doivent être déterminés par le centre de services scolaire lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents le 19 décembre 2023.

CA-CSSCS-24-01-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2024-2025 (secteur des jeunes)* – annexe 3 de la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur jeunes)* CP-DG-07 soit adopté et que celui-ci fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir copie de la présente résolution ainsi que copie des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2024-2025 (secteur des jeunes)* au conseil d'établissement de chacune de ses écoles.

Adopté.-

5.6- Amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)

La directeur général adjoint, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* de 2023-2024 à 2025-2026;

ATTENDU la mise en œuvre de l'*Offensive formation en construction* dans le réseau de l'Éducation;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de l'Envolée souhaite offrir à sa clientèle l'attestation d'études professionnelles en charpenterie-menuiserie;

ATTENDU QUE cette formation se dispensera dans un local loué et aménagé aux fins de ladite formation à Saint-Charles-de-Bellechasse;

CA-CSSCS-24-01-23-11

ATTENDU QUE la formation doit démarrer au cours de l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU la nécessité d'apporter un amendement à l'acte d'établissement 2023-2024 de ce centre.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, madame Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs à l'acte d'établissement;

QUE l'acte d'établissement 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de l'Envolée fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution n° CA-CSSCS-23-05-23-05 *Actes d'établissement 2023-2024* ainsi que la résolution n°CA-CSSCS-23-10-24-03 *Amendement à deux actes d'établissement 2023-2024 : l'école primaire Saint-François-Xavier (L'Islet) et le Centre de formation professionnelle de l'Envolée (Montmagny)* soient abrogées et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le mercredi 31 janvier 2024.

6.2- Comité de vérification

Mme Hayette Laouari indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le mardi 13 février 2024.

6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot, présidente du comité consultatif du transport des élèves, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le mardi 13 février 2024.

7.- INFORMATIONS

7.1- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 – 2025-2026 – 2026-2027

La directeur général adjoint, M. Pierre Côté, indique qu'il y a prolongation de la période de consultation du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 – 2025–2026 – 2026-2027* afin de permettre à toutes les municipalités et les conseils d'établissement de réagir et d'émettre leurs commentaires à ce sujet. Ce projet sera adopté au cours du mois d'avril, à la suite des diverses consultations publiques. M. Côté dépose un nouveau document indiquant l'évolution du projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2024-2025 – 2025–2026 – 2026-2027*.

7.2- Avis public et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique

La directeur général adjoint, M. Pierre Côté, dépose la planification des opérations au regard des avis publics et du calendrier des consultations publiques qui se dérouleront en mars et avril prochains dans les écoles où il y aurait une modification d'un ordre d'enseignement ou une modification d'un cycle ou d'une partie d'un cycle ou une transition qui pourrait mener à une fermeture d'établissement en juillet 2025.

8.- **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet divers.

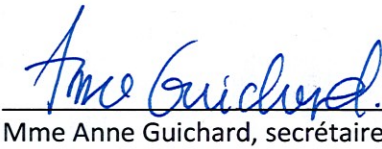
9.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-CSSCS-24-01-23-12

II EST PROPOSÉ par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 12.


Mme Hayette Laouari, présidente


Mme Anne Guichard, secrétaire générale

